



Aux Contribuables de la municipalité

AVIS DE PROMULGATION

Règlement numéro 2023-336 décrétant un emprunt de 112 512 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunts numéros 228, 239, 286 et 274.

AVIS est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 2023-336 décrétant un emprunt de 112 512 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunts numéros 228, 239, 286 et 274 a été adopté par le conseil municipal le 7 novembre 2023 et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 9 novembre 2023, conformément à la loi.

Ledit règlement est maintenant déposé au service du greffe de l'Hôtel de ville au 1700, rue Principale, Saint-Michel.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Michel, ce 14^e jour de novembre 2023

(s) Caroline Provost
Caroline Provost, greffière-trésorière adjointe